

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille seize, le vingt-huit avril, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER,.

Étaient absents excusés : Mme Yvelise BOUVIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Yvelise BOUVIER à Mme Sylvie DUMONT

Participants : M. MOUCHEL, DGS,

Secrétaire : Mme Simone MOUZANUIK

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Simone MOUZANUIK est désignée pour remplir cette fonction.

---

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2016**

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mars 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal.

*Votants : 22*

*Pour : 19*

*Contre : 0*

*Abstentions : 2 membres absents au conseil du 31/03/2016, 1 membre s'abstient*

Le compte-rendu du 4 février 2016 est adopté à l'unanimité.

*Arrivée Mme Sylvie GUERIN*

# RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

## COMMISSION GESTION DES PERSONNELS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur METAIRIE, adjoint au personnel pour présenter au conseil municipal la proposition de renforcement et de consolidation de l'équipe administrative de la mairie.

Tout d'abord concernant l'agent d'accueil qui est en contrat à durée déterminée, contrats renouvelés depuis le mois de juillet 2014, Monsieur METAIRIE propose de créer un poste d'agent d'accueil et de secrétariat à temps complet au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe. Cette création de poste a pour objectif de consolider cet emploi, de nommer l'agent en tant que stagiaire sur ce poste et de procéder, le cas échéant, à la suite de son stage, à sa titularisation. Il s'agit en fait de régulariser la situation qui a conduit la collectivité à recruter cet agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité sur un emploi qui est permanent.

Ensuite, après avoir bien analysé la situation il est apparu également nécessaire de proposer la création d'un poste de soutien technique sur 3 missions principales sur lesquelles la commune a accumulé beaucoup de retard depuis de nombreuses années et qui nécessitent un suivi quotidien :

**1 – en matière de gestion des ressources humaines** avec l'élaboration d'outils de suivi et de gestion (tableaux de bords, suivi des carrières, des plans de formation, document unique,...), le suivi des dossiers du personnel titulaire et non titulaire (avancements, nominations, régime indemnitaire, promotion, retraite, renouvellement de contrats, formations, dossiers des instances paritaires...)

**2 – en matière d'actes administratifs et d'achat public** (conventions d'occupation du domaine public, conventions d'occupation de locaux, de mise à disposition de personnel, conventions et cahiers des charges avec les divers prestataires)

**3 – en matière de gestion du cimetière** (transposition des données papier sur le logiciel de gestion après vérification de ces données, mise à jour des transmissions de concessions, prévoir la reprise des concessions abandonnées...)

**Un besoin de 25/35<sup>ème</sup>** apparaît comme le meilleur ratio besoin/gestion de masse salariale.

Madame DUMONT se demande si le fait que d'embaucher un nouvel agent ne va pas à l'encontre des rapports de la Cour des Comptes sur les finances publiques des collectivités qui demandent à ce que celles-ci réduisent leurs dépenses de fonctionnement et notamment celles de personnel.

Madame LEMAITRE précise que la municipalité s'est engagée dans une politique très volontariste de maîtrise de la dépense publique et de réduction des charges à caractère général comme vous pouvez le constater dans le compte administratif 2015.

Concernant l'augmentation des charges de personnel, il faut prendre en compte les dépenses liées aux arrêts maladie des agents (augmentation des cotisations prévoyance, remplacements des absences...) et des décharges syndicales dont l'une à 100 %. Ces dépenses qui augmentent en 2015 sont compensées en partie par des remboursements du Centre de Gestion et de la Prévoyance. Pour avoir une vision réaliste des coûts réels du personnel, il faut donc regarder les charges nettes des remboursements.

La municipalité est consciente de l'impact budgétaire de cette création de poste, mais cela est nécessaire au vu des retards accumulés en matière de respect de la réglementation et du nombre d'agents administratifs moyen dans la strate de la commune afin de mener à bien les projets et de maintenir une bonne gestion administrative de la commune.

En somme, l'objectif de ces deux propositions est de consolider et renforcer l'équipe administrative pour permettre une meilleure efficacité du service et répondre aux obligations de bonne gestion.

Monsieur METAIRIE précise :

- que les crédits ont été anticipés et inscrits au budget

- que le bureau à l'étage de la mairie est prêt pour accueillir un agent avec un ordinateur disponible.

Après avoir entendu Monsieur METAIRIE, Madame le Maire propose de délibérer sur ces deux points :

**1. Proposition de création de poste d'agent d'accueil et de secrétariat à temps complet 35/35<sup>ème</sup> (stagiatisation)**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-028**

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de création d'un poste à temps complet d'agent d'accueil et de secrétariat, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

**2. Proposition de création de poste d'agent de gestion des ressources humaines à temps non complet 25/35<sup>ème</sup>**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-029**

*Votants : 23*

*Pour : 17*

*Contre : 0*

*Abstentions : 6*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de création d'un poste à temps non complet de 25/35<sup>ème</sup> d'agent de gestion des ressources humaines, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

**3. Proposition de renouvellement des contrats de deux agents du secteur périscolaire :**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-030**

Le contrat de deux agents du secteur périscolaire arrive à échéance.

Il est proposé de renouveler les contrats de ces deux agents à temps non complet du secteur périscolaire concernant des missions d'entretien des classes et de surveillance des enfants.

- 1 agent à 12.85/35<sup>ème</sup> (entretien des classes et surveillance des enfants)
- 1 agent à 20.25/35<sup>ème</sup> (Garderie périscolaire et surveillance de la cantine)

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de renouvellement des contrats des deux agents du secteur périscolaire dans le cadre d'emploi des adjoints technique, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

**4. Proposition de création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 20.25/35<sup>ème</sup> (stagiatisation)**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-031**

Cette création de poste a pour objectif de consolider cet emploi, de nommer l'agent en tant que stagiaire sur ce poste et de procéder, le cas échéant, à la suite de son stage, à sa titularisation. Il s'agit en fait de régulariser la situation qui a conduit la collectivité à recruter cet agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité depuis le 8 mars 2010, sur un emploi de surveillance de la cantine et de la garderie périscolaire qui est permanent.

Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de création d'un poste à temps non complet de 20.25/35<sup>ème</sup> d'agent technique de surveillance de la garderie périscolaire et de la cantine, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-ACCESSIBILITE-TRAVAUX-VOIRIE COMMUNALE**

### **- Visite de fin de chantier Eglise/locaux jeunes du mercredi 27 avril 2016**

Suite au passage de la commission de sécurité en décembre 2015, la commune a pu constater la vétusté des installations électriques de l'église. Cette église construite en 1960 lors de la grande période de la Reconstruction n'était pas répertoriée comme un établissement recevant du public et n'avait donc pas fait l'objet d'un suivi régulier de sécurité. C'est à l'occasion d'un contrôle de sécurité sur une salle annexe qui servait pour l'accueil des jeunes ados que la municipalité s'en est rendu compte. La commune a demandé en urgence le passage d'une commission de sécurité qui a reclassé le bâtiment et les salles annexes en établissement de 3<sup>ème</sup> catégorie. Sans surprise, la commission de sécurité a également relevé de nombreuses irrégularités sur les installations électriques et de secours. La commune a très vite réagi en fermant les locaux dans l'attente des travaux qui ont été confiés, après appel d'offre, à la société ICF. Ces travaux ont été l'occasion de repenser le système d'éclairage, d'installer un système en Led afin de faire des économies d'énergie et de mettre fin à une aberration qui conduisait la collectivité à louer un échafaudage pour chaque changement d'ampoules.

La commission de sécurité de la Préfecture procédera à une nouvelle visite le 18 mai prochain et se réunira en commission plénière le 31 mai 2016 pour étudier la levée des observations.

### **- Déclaration d'Intention d'aliéner concernant la parcelle AE 198 du 3 avenue Léonard Gille**

Suite à la délibération prise lors du conseil municipal précédent et en application de la délibération du conseil municipal, en date du 29 mars 2014, portant délégation d'attributions au maire (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales), Madame le Maire informe qu'elle a pris l'arrêté décidant l'acquisition de ce bien par le droit de préemption au prix de 105 100 €.

### **- Aménagement de sécurité - coussins berlinois de la rue de Biganos :**

Madame Le Maire rappelle que l'avis des membres du conseil municipal avait été sollicité lors du conseil du 31 mars dernier afin de connaître leur sentiment sur la question du retrait des ralentisseurs situés en entrée de ville. Le conseil s'était prononcé contre le démontage des coussins d'entrée de ville dans l'attente des nouveaux aménagements actuellement en cours d'étude.

Seulement entre-temps, Madame Le Maire a reçu un courrier en date du 22 avril 2016 des représentants des pétitionnaires riverains des coussins posés en entrée de ville. Ce courrier a été communiqué aux membres du Conseil Municipal le lundi 26 avril dernier.

Compte-tenu des arguments et des menaces de poursuite au tribunal administratif évoqués dans le courrier des représentants de la pétition, Madame Le Maire souhaite reconsidérer la décision prise lors du dernier conseil municipal.

En effet, si nous ne changeons pas de position, nous risquons d'entraîner la commune dans une procédure juridique qui pourrait avoir des répercussions importantes sur le budget.

Madame Le Maire indique que la municipalité préfère réserver son énergie et utiliser l'argent des contribuables dans d'autres projets, notamment pour accélérer l'étude sur l'aménagement de l'entrée de ville et de la rue de Biganos afin qu'elle soit prise en compte le plus rapidement possible par le Conseil Départemental.

En conclusion, les « coussins berlinois » seront enlevés dès que possible et l'information sera communiquée à la population.

## **SMICTOM DE LA BRUYERE**

Visite du chantier le 26 avril 2016 : pose de modules (80 camions sur le site)

Dépôts sauvages sur le site de l'ancien collège (cf. article Ouest France du 26 avril 2016)

## **DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-032**

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur MALAQUIN qui précise qu'il s'agit de la dénomination de la rue située dans la zone artisanale du clos St Joseph parcelle cadastrée AE 183

Les propositions de nom sont les suivantes soit :

- chemin des chênes, en sachant que les piétons ou les vélos peuvent sortir au bout de cette rue
- impasse des chênes

Monsieur GLINEL ajoute que l'on a demandé au SMICTOM de la Bruyère de faire le ramassage des déchets dans ce secteur.

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de dénomination « impasse des Chênes » de la rue située dans la zone artisanale du Clos Saint Joseph, parcelle cadastrée AE 183 et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

**Pour information, en l'absence de numérotation de certaines parcelles, il est également prévu de procéder par un arrêté du maire à une nouvelle numérotation dans les rues suivantes :**

- Rue du Clos Saint Joseph
- Rue Juno
- Rue chemin des chênes ou impasse des Chênes.

## **PLAN D'EPANDAGE DE LA CENTRALE BIOGAZ DE BELLENGREVILLE**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-033**

La Préfecture du Calvados nous a informés qu'une demande d'autorisation d'exploiter une usine de méthanisation sur le territoire de la commune de BELLENGREVILLE avait été déposée dans leurs services. Un dossier complet a été déposé en mairie.

L'enquête publique se déroule du 25 avril au 27 mai 2016. Le dossier relatif au plan d'épandage doit être soumis à l'avis du conseil municipal.

### **Résumé du projet :**

La société Vol-V Biomasse développe un projet de méthanisation territoriale sur la commune de Bellengreville au Sud-Est de Caen. La société Centrale Biogaz de Bellengreville, filiale de Vol-V Biomasse, est la société d'exploitation de l'unité de méthanisation. Cette unité produira deux types de sous-produits destinés à la valorisation agricole :

- du digestat solide ;
- du digestat liquide.

Les deux digestats sont des produits complets contenant de la matière organique et des éléments fertilisants (azote, potasse et phosphore). Du fait de leurs faibles teneurs en éléments traces métalliques et organiques, ils sont parfaitement compatibles avec une utilisation en agriculture.

La méthanisation sur la Centrale Biogaz de Bellengreville aura pour but de produire de l'énergie. Elle permettra également de préparer la valorisation en agriculture de déchets organiques tels que, les déjections animales et les matières issues de l'industrie agro-alimentaire. Parmi les solutions

envisageables pour l'évacuation de ces sous-produits (incinération, mise en décharge), l'utilisation agricole assure une véritable valorisation des éléments fertilisants constitutifs de ces gisements, ceux-ci contribuant à la croissance des cultures et à l'amélioration des sols.

### **Le Plan d'épandage**

Le secteur étudié se situe dans le département du Calvados, au sud-est de Caen. Il concerne des communes situées à proximité du site de production.

Il s'agit d'un secteur agricole dont les sols, le contexte environnemental et les cultures pratiquées sont adaptés à l'épandage.

Le périmètre d'épandage concerne des parcelles réparties sur 71 communes, la plupart des parcelles sont situées à moins de 20 kilomètres du site de production.

### **Les exploitations agricoles retenues**

Une enquête a été menée auprès d'agriculteurs locaux. Les systèmes de cultures et d'élevage de leurs exploitations ont été étudiés. Les exploitations agricoles ont été sélectionnées en fonction de 3 critères principaux :

- les types de cultures et leurs besoins agronomiques,
- les motivations et exigences des agriculteurs,
- la situation du parcellaire et les caractéristiques générales des sols (validées par une étude parcellaire approfondie),
- la proximité par rapport au site de production.

Chaque agriculteur retenu a signé une **lettre d'engagement** officialisant son intégration dans le plan d'épandage, ces lettres sont portées en annexe de ce dossier.

Compte tenu des pratiques agricoles courantes dans la zone d'étude, les épandages de digestats auront lieu en moyenne tous les deux à trois ans sur une même parcelle selon les cultures en place.

Chacune des parcelles a fait l'objet d'une étude environnementale et pédologique (étude de sols)

Les distances réglementaires vis-à-vis des habitations, des cours d'eau ou points d'eau seront respectées ; de plus aucun épandage n'aura lieu à l'intérieur des périmètres immédiats et rapprochés de captages d'alimentation en eau potable.

### **Carte diffusée en conseil municipal**

Délibération sur le dossier du plan d'épandage :

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité sur le plan d'épandage et autorise, le cas échéant, Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

## **RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX DU DIGUET II**

**Délibération N° : MA-DEL-2016-034**

Compte-tenu de la dernière réunion de chantier du 30 mars 2016 et constatant que les derniers travaux réclamés par la commune ont été réalisés, il est proposé d'autoriser le maire à passer l'acte de rétrocession des voies et réseaux de Lotissement du Diguét II.

**Délibération :**

*Votants : 23*

*Pour : 23*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son autorisation, à l'unanimité, pour la rétrocession des voies et réseaux du lotissement le Diguét II et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

## **SDEC - DEVIS POUR LE RENOUELEMENT DE FOYERS**

### **Pour information**

Foyers	Contribution communale	Montant total
parking collège et rue du Clos de Beaune (10-012/10-013/16-024)	619.73 €	929.59 €
Parking collège : 10-008	200.21 €	300.31 €
Intersection RD 562/rue de Verrières	309.31 €	530.24 €

*Départ de Madame Betty GODIN 21h50*

### **SDEC : ETUDE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**DELIBERATION N° : MA-DEL-2016-035**

Concernant l'économie sur l'éclairage public, M. ENOUF a contacté le SDEC ENERGIE pour étudier les différentes pistes.

Différentes propositions avaient été évoquées lors d'un conseil municipal.

Parmi celles-ci :

- l'éclairage d'un lampadaire sur 2 est irréalisable
- La baisse d'intensité est une solution qui se révèle très coûteuse et ne pourra être rentable avant au moins une dizaine d'années, puis il faudra renouveler le matériel.
- Eclairer les quartiers alternativement a surpris le SDEC ENERGIE et ne pourrait générer que de l'insatisfaction.

A condition de déterminer une plage horaire, la solution la plus économique et la plus simple à mettre en œuvre est l'extinction la nuit (par exemple entre 23heures et 5h45).

Pour 50% d'extinction, on peut réaliser 30 % de gain en fonction du choix de la commune d'éteindre la rue de Biganos et la route d'Harcourt. L'extinction la nuit de ces lampadaires représenterait une économie supplémentaire car ces lampadaires font partie des plus puissants. Il a été précisé par le SDEC-ENERGIE que la commune n'a aucune obligation sur ces 2 axes routiers.

Il est tout à fait possible de programmer, à l'avance, des événements tels que les fêtes de fin d'année, le 14 juillet ..., afin que les horaires d'éclairage soient modifiés sans faire appel au SDEC.

L'intervention de la modification horaire de programmation coûte environ 250 €.

En fonction du choix retenu, il sera demandé au SDEC de faire un chiffrage précis.

Il est à noter qu'une étude est en cours pour le remplacement total de l'éclairage public obsolète au profit de technologie de type LED à notre demande.

Elle nous sera communiquée courant 2016.

Une aide intéressante est proposée car elle s'inscrit dans le cadre de l'économie d'énergie mise en avant par le syndicat.

*Votants : 22*

*Pour : 18*

*Contre : 0*

*Abstentions : 4*

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ENOUF et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h45 et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

### **SDEC : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES**

**DELIBERATION N° : MA-DEL-2016-036**

La commune a adhéré à 2 groupements d'achat pour l'électricité et pour le gaz. Le SDEC ENERGIE propose de faire un marché global avec plusieurs lots.

Le SDEC ENERGIE propose d'assurer le rôle de coordonnateur du groupement de commande d'énergies pour la fourniture et l'acheminement du gaz et de l'électricité.

Le rôle de coordonnateur comprend :

- la passation des marchés
- l'assistance aux membres du groupement
- Organisation de la commission d'appels d'offre.

*Pour information participation financière de la commune de 60 € pour le marché Electricité signé en juillet 2014.*

*Votants : 22*

*Pour : 22*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'adhésion au groupement d'achat commun pour l'électricité et pour le gaz et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ➤ **Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne**

- Fusion des communautés de communes : Vallée de l'Orne et Evrecy Orne Odon : mission d'étude et d'assistance réalisée par le Cabinet Calia Conseil et Stratéal présentée le 3 mars 2016 à tous les délégués communautaires (envoi du diaporama par mail)
- Conseil Communautaire du 26 avril 2016
  - Remboursement du coût de fonctionnement de la mise à disposition des locaux et du personnel pour l'accueil de loisirs et le local jeunes. Pour information : le montant total reversé à la commune de Saint Martin de Fontenay s'élèvera à 25 284.72 € :
    - ✓ 2014 : 12 443.71 € (total CCVO : 19 989.11 € - montant CEJ : 41 718.36 €)
    - ✓ 2015 : 12 841.01 € (total CCVO : 19 446.20 €)
  - Diagnostic Energie Intercommunal : mise en place d'un Comité Transition Energétique (groupe de 10/12 personnes sur les 2 Communautés de communes dont 4 pour le CCVO-choix d'un candidat pour Saint Martin de Fontenay)
  - Commissions action sociale et enfance jeunesse réunies le 25 avril : présentation du projet de pôle communautaire petite enfance/enfance/jeunesse sur le site de l'ancien collège de SMF
  - Constitution de groupes de travail pour la préparation de la fusion
- Travaux d'installation de la fibre optique sur la commune à partir du 17 mai 2016
- Cellule Emploi : assemblée générale du 19 avril 2016
- Ecole primaire Charles Huard : visite à la Direction des Services de l'Education Nationale du 1<sup>er</sup> avril 2016
  - Demande du maintien de la 9<sup>ème</sup> classe à la rentrée prochaine
  - Création d'un poste de maître G
- Syndicat routier : augmentation de la contribution des communes passant de 2 € à 3.62 €
- Comité de Jumelage Franco-allemand :
  - Echange jeunes 2015 – participation par commune : 49.84 € (sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour délibération)
  - Echange jeunes 2016 : les jeunes de nos 3 communes se rendront à Stockstadt du 25 au 30 août 2016



- USSA Gymnastique volontaire : attribution du Label « Qualité Club Sport Santé » de la FFEPGV
- Demande pour connaître le calendrier du déploiement des compteurs Linky d'EDF dans la commune. La commune va contacter les représentants d'ERDF pour plus de renseignements et un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35*

---